

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## sur le projet de Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain sur les communes de Bourré, Monthou-sur-Cher et Montrichard

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2015, il sera procédé **du lundi 8 juin 2015 au vendredi 10 juillet 2015 inclus,** soit pendant 33 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Bourré, Monthou-sur-Cher et Montrichard à une enquête publique au titre du code de l'environnement préalable à l'approbation du :

## Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain.

Pendant toute la durée de l'enquête, **soit du lundi 8 juin 2015 au vendredi 10 juillet 2015 inclus**, les pièces des dossiers afférentes à l'enquête précitée, seront tenues à disposition du public dans chacune des communes citées précédemment aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies. L'arrêté d'ouverture d'enquête, l'avis au public et le dossier de l'enquête seront également consultables sur le site internet : www.loir-et-cher.gouv.fr

Par décision du 2 avril 2015, Madame le président du Tribunal administratif d'Orléans a désigné Monsieur Yves CORBEL, ingénieur divisionnaire des travaux des eaux et forêts en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Bernard COQUELET, fonctionnaire de la direction départementale de l'équipement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au cours de permanences organisées aux lieux et dates suivants :

Mairies	Jours et horaires de permanence du commissaire enquêteur
Bourré	Lundi 8 juin 2015 de 9h00 à 12h00 Lundi 22 juin 2015 de 9h00 à 12h00 vendredi 10 juillet 2015 de 14h00 à 17h00
Monthou-sur-Cher	Lundi 8 juin 2015 de 13h30 à 16h30 Lundi 22 juin 2015 de 13h30 à 16h30
Montrichard	mercredi 10 juin 2015 de 14h30 à 17h30 mercredi 24 juin 2015 de 14h30 à 17h30 jeudi 9 juillet 2015 de 14h30 à 17h30 ;

Les personnes qui le désireraient pourront, au cours de l'enquête publique, soit consigner leurs observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chacune des communes concernées, soit les adresser par écrit sous pli cacheté ou les déposer en mairie à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera aux registres d'enquête ou par courriel à l'adresse :

ppr-mvt-terrain-bourre-monthou-montrichard@loir-et-cher.gouv.fr .

Les informations relatives au projet considéré peuvent être obtenues auprès de la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher – SPRICER, 17 quai de l'Abbé Grégoire – 41012 BLOIS Cedex

Mél: ddt-spricer@loir-et-cher.gouv.fr

Tél: 02.54.55.75.41

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher.

A l'issue de l'enquête publique, et pendant le délai d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions émis par le commissaire enquêteur dans chaque mairie concernée par le P.P.R. Mouvements de terrain, à la préfecture et à la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher.

Le rapport issu de l'enquête sera également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État : www.loir-et-cher.gouv.fr

A l'issue de cette consultation, le plan, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté préfectoral. Le plan approuvé vaudra alors servitude d'utilité publique. Il sera consultable à la préfecture de Loir-et-Cher, et dans les mairies de Bourré, Monthou-sur-Cher et Montrichard.